

FONDS DE SOUTIEN LOCAL – COVID 19

Dossier d’instruction valable pour une demande auprès de l’Agglomération GRAND CALAIS TERRES ET MERS Et de la ville de CALAIS

Aides mises en place par l’agglomération GRAND CALAIS TERRES ET MERS :

Conditions cumulatives :

- Entreprise du territoire ayant son siège social sur le territoire de l’Agglomération GCTM, avec une part significative de son activité sur le territoire et connaissant des difficultés liées à la crise sanitaire du COVID 19 ;
- Entreprise de moins de 50 salariés créée avant le 1^{er} mars 2020 ;
- Entreprise ayant subi une fermeture administrative ou une baisse de chiffre d’affaires supérieure à 35 % sur la période de mars et avril 2020 par rapport à la même période de 2019 (pour les entreprises créées après mars 2019 ou en développement, le comité examinera la situation des mois précédents) et n’ayant pu maintenir une activité partielle ou totale du fait de l’impossibilité de respecter les consignes et barrières sanitaires ou du fait de difficultés d’approvisionnement ou d’expédition ;
- Entreprise respectant la règle des aides « de minimis » ;
- Exclusions :
 - o Des succursales et filiales des enseignes nationales / internationales ;
 - o Des entreprises situées dans les centres commerciaux ;
 - o Des SCI, holdings, cabinets d’expertises-comptables, agences immobilières, établissements et intermédiaires financiers, activités liées à la pêche et à l’agriculture (sauf pêcheurs-revendeurs et agriculteurs pour la partie vente directe qui sont éligibles).

Forme des aides possibles :

- Aide directe plafonnée à 2 000 € par entreprise

Le comité d’engagement sera vigilant à l’état de santé financier du demandeur au 15 mars 2020 pour décider de l’octroi de ces aides et se donne ainsi la faculté de refuser certaines demandes. Il demeure souverain dans ses décisions.

Le comité d’engagement se réserve le droit de demander des documents complémentaires pour l’étude du dossier et sa prise de décision.

Aides mises en place par la ville de CALAIS :

Conditions cumulatives :

- Entreprise du territoire ayant son siège social sur le territoire de la ville de Calais, avec une part significative de son activité sur le territoire et connaissant des difficultés liées à la crise sanitaire du COVID 19 ;
- Entreprise de moins de 50 salariés créée avant le 1^{er} mars 2020 ;
- Entreprise ayant subi une fermeture administrative ou une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 35 % sur la période de mars et avril 2020 par rapport à la même période de 2019 (pour les entreprises créées après mars 2019 ou en développement, le comité examinera la situation des mois précédents) et n'ayant pu maintenir une activité partielle ou totale du fait de l'impossibilité de respecter les consignes et barrières sanitaires ou du fait de difficultés d'approvisionnement ou d'expédition ;
- Entreprise respectant la règle des aides « de minimis » ;
- Exclusions :
 - o Des succursales et filiales des enseignes nationales / internationales ;
 - o Des SCI, holdings, cabinets d'expertises-comptables, agences immobilières, établissements et intermédiaires financiers, activités liées à la pêche et à l'agriculture (sauf pêcheurs-revendeurs et agriculteurs pour la partie vente directe qui sont éligibles).

Forme des aides possibles :

- Aide directe (possibilité de cumul avec l'aide directe de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers)
- Exonération de la redevance enseigne et terrasse pour la période d'avril à juillet 2020

Le comité d'engagement sera vigilant à l'état de santé financier du demandeur au 15 mars 2020 pour décider de l'octroi de ces aides et se donne ainsi la faculté de refuser certaines demandes. Il demeure souverain dans ses décisions.

Le comité d'engagement se réserve le droit de demander des documents complémentaires pour l'étude du dossier et sa prise de décision.

1.1 L'ENTREPRISE

- Nom de l'Entreprise :
- Forme juridique :
 - Entreprise individuelle
 - EIRL
 - SARL / EURL
 - SAS / SASU
 - Autre, à préciser :
- Date de création :
- Nom et prénom du(des) dirigeant(s) / actionnaire(s) :
.....
.....
- Adresse de l'établissement concerné par la demande :
.....
.....
- Nom et adresse du siège/des filiales (le cas échéant) :
.....
.....
- Téléphone :
- Adresse e-mail :
- Numéro SIRET :
- Activité principale :
- Nombre de salariés au 01/03/2020 :
- Avez-vous d'autres sources de revenus ? :
 - Non
 - Oui précisez :
- Retraite emploi salarié (précisez le taux d'activité) :%
- Autre (précisez)

1.2 L'ACTIVITE (depuis le 15 Mars 2020 – Crise du Covid-19)

- Votre activité a-t-elle été soumise à l'obligation de fermeture administrative ?
 Oui Non

- Ou votre activité subit-elle une baisse ?
 Oui, niveau de la baisse estimée en % pour : Mars : %
Avril : %
 Non

- Quels sont les problèmes rencontrés depuis le Covid-19 ? Cochez la ou les cas correspondant à votre situation :
 - Structure de moins d'un an à la date du 1^{er} mars 2020 ou en développement d'activité n'ayant pu ou partiellement pu bénéficier du fonds de solidarité de l'État pour les mois de mars et/ou avril ;
 - Structure ayant reçu du stock au plus tôt le 1/02/2020 et n'ayant pu être écoulé ;
 - Structure dont l'achat de stock est nécessaire à la reprise d'activité ;
 - Structure qui a dû annuler des prestations confirmées sur la période de mars à mai 2020 suite à la crise sanitaire ;
 - Structure se trouvant dans une situation d'impasse de trésorerie ne lui permettant pas d'honorer les charges restant dues.
 - Autre(s), à préciser :
.....
.....

1.3 LA SITUATION FINANCIERE

Chiffre d'affaires réalisé en 2019 : €

Détails du chiffre d'affaires :

Mois	Chiffre d'affaires réalisé	Mois	Chiffre d'affaires réalisé
Mars 2019		Octobre 2019	
Avril 2019		Novembre 2019	
Mai 2019		Décembre 2019	
Juin 2019		Janvier 2020	
Juillet 2019		Février 2020	
Août 2019		Mars 2020	
Septembre 2019		Avril 2020	

- Êtes-vous propriétaire de votre (vos) local(aux) professionnel(s) (au travers d'une SCI par exemple) ?

Oui Non

- Quels sont vos prêts, crédits-bails... moyen terme en cours ? (liste sur papier libre si besoin) :

Prêteur / Objet	Montant emprunté	Mensualité

- Quels sont vos lignes de découvert, avances remboursables... court terme en cours ? (liste sur papier libre si besoin) :

.....

- Liste de vos retards de paiement et des paiements à effectuer rapidement (liste sur papier libre si besoin) :

Créancier / Objet	Montant

- Liste des créances clients (liste sur papier libre si besoin) :

Client / Objet	Montant

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration

Fait le
 A

Signature :

Pièces justificatives à joindre à votre demande

➤ Pour tous :

- Factures de stocks, devis confirmés annulés selon le cas
- Toutes pièces pouvant justifier des difficultés rencontrées
- Relevés bancaires de janvier 2020, février 2020, mars 2020 et, éventuellement, avril 2020
- Attestations sur l'honneur (ci-dessous)
 - Cotisations fiscales et sociales à jour
 - Aides sollicitées et reçues au niveau régional et national
 - Attestation de Minimis
- RIB

➤ Pour les entreprises soumises à l'IS :

- Attestation de régularité fiscale (à télécharger sur le site des impôts)

➤ Pour les micro-entrepreneurs :

- Extrait INSEE de moins d'un mois

➤ Pour les autres entreprises :

- Extrait K-bis de moins de 3 mois
- Les 2 dernières liasses CERFA (2033A à 2033F pour les Entreprises en Bilan simplifié et pour les autres CERFA 2050 à 2058-C)
- Prévisionnel du plan de trésorerie 2020 (facultatif)

Dossier complété et pièces justificatives à renvoyer :

Par e-mail (à privilégier) : aides-covid19@calaispromotion.com

Ou par courrier :
CALAIS PROMOTION
COMITE D'ENGAGEMENT FONDS DE SOUTIEN COVID 19
9 RUE PAUL BERT
62100 CALAIS

**INFORMATION RELATIVE AUX AIDES PLACEES SOUS LE REGLEMENT DE MINIMIS
(Règlement CE N°1407-2013 du 18 décembre 2013 – aide de minimis)**

OPERATION : Aides en faveur des entreprises du territoire de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers suite à la crise COVID-19

Cette opération fait l'objet d'un financement public octroyé par la Ville de Calais et l'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Cette aide publique vous est allouée au titre du règlement communautaire CE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis, et sous réserve de compléter la déclaration des aides placées sous le règlement de minimis et de ne pas dépasser le plafond d'aide publique de minimis prévu par ce règlement.

Nom de l'entreprise bénéficiaire :

Adresse :

.....

N° SIRET :

Je soussigné(e), (nom et prénom), atteste pour l'opération ci-dessus :

N'avoir reçu aucune aide de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal concerné (année de réalisation de l'opération précitée) et les deux exercices précédents,

Avoir déjà reçu une ou plusieurs aides de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal concerné (année de réalisation de l'opération précitée) et les deux exercices précédents, dont le détail est indiqué ci-dessous :

ANNEE	ACTION	NATURE	FINANCEURS	MONTANT
TOTAL				

Fait à

Le

Signature :

Les aides de minimis constituent des catégories particulières d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom), atteste par la présente que
l'entreprise dont le siège se situe
.....
immatriculée sous le numéro de SIRET

est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;

a bénéficié des aides suivantes dans le cadre de la crise COVID 19 :

Fonds de solidarité de l'État :

Oui, montant pour : Mars : €

Avril : €

Demande en cours

Non car : non demandé refus

Report de loyers : Oui Non

Report d'électricité : Oui Non

Report des charges sociales : Oui Non

Report des échéances bancaires : Oui Non

Prêt garanti par l'État : Oui, montant : € Non

Aide du Conseil Régional Hauts-de-France : Oui, montant : € Non

Chômage partiel : Non concerné (pas de salarié)

Oui

Demande en cours

Non car : non demandé refus

Autre(s), à préciser :

.....
.....
.....

Fait à

Signature :

Le

Nous vous informons que les informations collectées sont exploitées dans le cadre du fonds de soutien local COVID 19. Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande d'aide. Les destinataires de ces données sont : Calais Promotion, Grand Calais Terres & Mers, Ville de Calais et SPL commerce et centre urbain.

Les informations seront conservées pendant la période nécessaire au traitement de votre demande. Pendant cette période nous mettons en place tout moyen nécessaire pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 Avril 2016 (applicable au 25 Mai 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, limiter leur traitement, demander leur effacement ou exercer votre droit à la portabilité.

Le cas échéant, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à Calais Promotion, contact@calaispromotion.com sur présentation d'un justificatif d'identité valide.

Vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, www.cnil.fr, si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou adresser une réclamation.